

Formation initiale agent de sécurité incendie SSIAP 1

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES NIVEAU 1

PROGRAMME DE FORMATION CONFORME À L'ARTICLE D6353-1 DU CODE DU TRAVAIL

Prérequis et accessibilité à la formation

- Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé). Pour cela il faut satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, sur la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours
- Être titulaire du certificat SST ou PSE 1 **en cours de validité** ou PSC 1 **de moins de 2 ans**, délivré par une entité habilitée
- Aptitude physique attestée par un certificat médical datant de **moins de trois mois**
 - Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005

Textes officiels justifiant l'action de formation

- **Formation à la sécurité** : Article L4141-4 du code du travail
- **Règlementation ERP et IGH** : Arrêté du 25 juin 1980, arrêté du 30 décembre 2011
- **SSIAP** : Arrêté du 2 mai 2005
- **Date d'échéance de l'enregistrement au répertoire spécifique** : 31 décembre 2026

Moyens d'encadrement

- Responsable pédagogique
- Formateur(ice) SSIAP 1, 2 et 3
- Service administratif
- Service qualité
- **Certificateur ministère de l'intérieur et des Outre-mer**
- Agrément SDIS ou bataillon du département

Durée de la formation

- 67 heures en présentiel (10 jours)

Périodicité de l'action



- Diplôme à renouveler tous les 3 ans
- La prolongation est conditionnée par le suivi d'un stage de "recyclage" (2 jours de formations) si ce dernier est réalisé dans la période de validité du diplôme (dans les 3 ans) ou d'un stage de "remise à niveau" (3 jours de formations) s'il est réalisé après la période de validité.

Nombre de participants

- 4 minimum
- 12 maximum

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :

- Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité
- Appliquer des consignes de sécurité
- Lire et manipuler des tableaux de signalisation
- Effectuer des rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Assurer la surveillance au PC
- Passer des appels et réceptionner les services publics de secours
- Pratiquer le secours à victimes
- Porter assistance à personnes
- Mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité

Moyens pédagogiques et techniques

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable
- Formateur(ice)s expérimentés titulaires du SSIAP 1, 2 et 3
- Support d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation
- Outils pédagogiques et matériels de simulation et d'apprentissage
- Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet
- Site d'examen validé par le président du jury

Modalités d'évaluation individuelle des acquis et sanction de l'action de formation

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation au moyen d'évaluations formatives
- A l'issue de la formation, **les apprenants seront présentées à un examen**, comprenant des épreuves théoriques et pratiques, devant un **jury composé d'un professionnel de la sécurité incendie et d'un représentant du préfet du département**
 - Un **QCM de 30 questions** portant sur l'ensemble du programme
 - Une **épreuve pratique en deux étapes**. La première étape consiste en la réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury sont ensuite posées au candidat. A l'issue le candidat renseigne une main courante sur l'une des anomalies constatées
 - Le candidat doit obtenir la note de 12/20 à l'épreuve écrite. Il est ensuite évalué apte ou inapte à l'issue de l'épreuve pratique
 - Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve

Programme détaillé de la formation

- **Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :**

Le feu et ses conséquences :

- Le feu
- Comportement au feu

Sécurité incendie :

- *Principes de classement des établissements*
- *Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie*
- *Desserte des bâtiments*
- *Cloisonnement d'isolation des risques*
- *Evacuation du public et des occupants*
- *Désenfumage*
- *Eclairage de sécurité*
- *Présentation des différents moyens de secours*

Installations techniques :

- *Installations électriques*
- *Ascenseurs et nacelles*
- *Installations fixes d'extinction automatique*
- *Colonnes sèches et humides*
- *Système de sécurité incendie (SSI)*

Rôle et missions des agents de sécurité incendie :

- *Le service de sécurité*
- *Présentation des consignes de sécurité et main courante*
- *Poste de sécurité*
- *Rondes de sécurité et surveillance des travaux*
- *Mise en œuvre des moyens d'extinction*
- *Appel et réception des services publics de secours*
- *Sensibilisation des occupants*

Concrétisation des acquis :

- *Visites applicatives*
- *Mises en situation d'intervention*

- Bilan de la formation
- Examen

Tarif et délai de réalisation

- Inter / intra / groupe / individuel : sur devis, nous consulter
- Pour les sessions en intra-entreprise, la déclaration d'ouverture de la session de formation auprès de la préfecture, doit être faite à minima **2 mois** avant la date de début de formation

